

COMMISSION MIXTE
PREVENTION, SECURITE ET SANTE

LE MAIRE FACE AUX CONDUITES ADDICTIVES

Quels enjeux et quels moyens d'action pour les maires ?



Note préparatoire du 9 février 2023

I INTERVENANTS



Dr **Nicolas Prisse**, président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) ;



Dr **Pascale Echard Bezault**, et **Cécile Santo**, respectivement Directrice de la santé et Responsable du Pôle *Prévention Promotion de la Santé* à Evry-Courcouronnes (91) ;



Marina Kontente, responsable de l'association *Voisins Malins* en Essonne (91)

⌚ Le jeudi 9 février 2023 de 14h00 à 16h

📍 En visioconférence (Zoom)

Élus référents *Prévention, Sécurité* :

- 👤 • **Dominique BAILLY**, maire de Vaujours (93) ;
- **Hervé GICQUEL**, maire du Charenton-le-Pont (94) ;
- **Brice RABASTE**, maire de Chelles (77)

Élus référents *Santé et Solidarités* :

- **Véronique GARNIER**, conseillère déléguée en charge de la Santé et de la Communication à Croissy-Sur-Seine (78) ;
- **Marc GIROUD**, maire de Vallangoujard (95) ;
- **Ludovic TORO**, maire de Coubron (93)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/83196786309?pwd=LzBINzJla2FiOVF2UGk5MzRhZE9pdz09>

ID de réunion : 831 9678 6309

Code secret : 296 169

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105 ou support@frv-sense.com

I OBJECTIFS DE LA SEANCE

- ❖ Comprendre ce que sont les conduites addictives pour mieux agir face à elles ;
- ❖ Comprendre le rôle du maire et échanger sur une initiative locale

I CONTEXTE

Mortalité évitable, addictions, conduites addictives : quelques définitions

Premières causes de *mortalité évitable*¹ en France, les conduites addictives entraînent chaque année plusieurs dizaines de milliers de décès. **L'alcool et le tabac sont à ce titre les deux premières causes**, en France, **de mortalité prématurée**², évitable, à l'origine de près de 115 000 décès par an.

¹ Pour plus d'information sur la définition, l'utilisation et l'interprétation de l'indicateur de mortalité évitable : [Consulter ici le rapport du Haut Conseil de la Santé publique](#) ;

² La mortalité prématurée concerne les individus de moins de 65 ans (Définition : INSEE)

Du point de vue de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), les addictions se définissent comme des « pathologies cérébrales, du fait de la dépendance à une substance ou à une activité », avec des conséquences évidemment délétères pour la santé. Deux types d'addictions sont ainsi reconnues par la classification des troubles mentaux et des troubles psychiatriques au niveau international (DSM-5)³ :

- D'une part **les addictions aux substances psychoactives** (alcool, tabac, drogues illicites). En ce qui concerne les drogues illicites en Ile-de-France, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) constate à ce sujet que la principale drogue illicite consommée dans la région est le cannabis, loin devant la cocaïne, les champignons hallucinogènes, l'Ecstasy ou le protoxyde d'azote (Baromètre ORS 2017).
- D'autre part **les addictions dites comportementales**, sans présence de substances psychoactives. Parmi les addictions sans substance, seul le jeu pathologique (jeux de hasard et jeu d'argent) était jusqu'alors cliniquement reconnu comme une dépendance comportementale. Depuis 2018 et malgré l'absence d'un véritable consensus scientifique, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a reconnu l'existence d'un « trouble » du jeu vidéo dans sa Classification Internationale des Maladies – 11^{ème} édition⁴ (CIM – 11).

Enfin, la notion de *conduite addictive* peut quant à elle s'apprécier comme « une affection, récidivante, caractérisée par la recherche et l'usage compulsifs d'un produit ou la répétition d'un comportement, malgré la connaissance de ses conséquences nocives ». Outre un taux de mortalité élevée, les conduites addictives peuvent être à l'origine de nombreuses conséquences, médicales, sécuritaires, sociales ou sociétales.

Le rôle de l'Etat et de la MILDECA

Le Gouvernement a confié à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) un rôle d'animateur et de coordinateur de l'action gouvernementale en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Cette mission est placée sous l'autorité de la Première Ministre.

La MILDECA élabore ainsi avec l'ensemble des ministères concernés un [plan national de mobilisation contre les addictions](#) et veille régulièrement à sa mise en œuvre. Son dernier plan (2018 – 2022) était structuré autour de six axes, décliné ensuite de façon opérationnelle dans les territoires par les préfets de département :

³ Le DSM-5 (*Diagnostic and Statistical manual of Mental disorders*) est un manuel utilisé dans le monde médical pour établir un diagnostic d'addiction. Sa dernière et cinquième édition a été éditée en France en 2015.

⁴ La CIM-11 (Classification Internationale des Maladies, 11^{ème} édition) est entrée en vigueur en 2022 pour l'analyse des données médicales au niveau mondial. Il s'agit d'un autre système de classification.

- **Axe n°1** : La prévention pour tous, et tout au long de la vie ;
- **Axe n°2** : Une meilleure réponse pour les citoyens et la société aux conséquences des addictions ;
- **Axe n°3** : Un engagement fort contre les trafics ;
- **Axe n°4** : la recherche et l'observation au service de l'action ;
- **Axe n°5** : un impératif : observer et agir aussi au-delà de nos frontières ;
- **Axe n°6** : Mobiliser dans les outre-mer



Figure 1 : Déclinaison par service de l'Etat de la politique nationale de mobilisation contre les addictions (Guide de la MILDECA – édition 2022)

Le bilan de cette stratégie 2018 – 2022 est en cours de finalisation. La stratégie 2023 – 2027 est quant à elle en cours de réalisation et devrait être dévoilée durant le 1^{er} trimestre 2023.

Le maire face aux conduites addictives : rôle, cadre d'intervention et moyens

Bien que la prévention et la lutte contre les conduites addictives ne soient pas des compétences à proprement parler du maire, ce dernier peut néanmoins **agir de par sa « double casquette »** :

- Tout d'abord en tant qu'employeur et responsable du personnel, **donc vis-à-vis de ses agents** ;
- Ensuite en tant que partenaire et représentant de l'Etat dans les domaines de la tranquillité, de la salubrité, de la sécurité publiques, **donc vis-à-vis de ses administrés**.

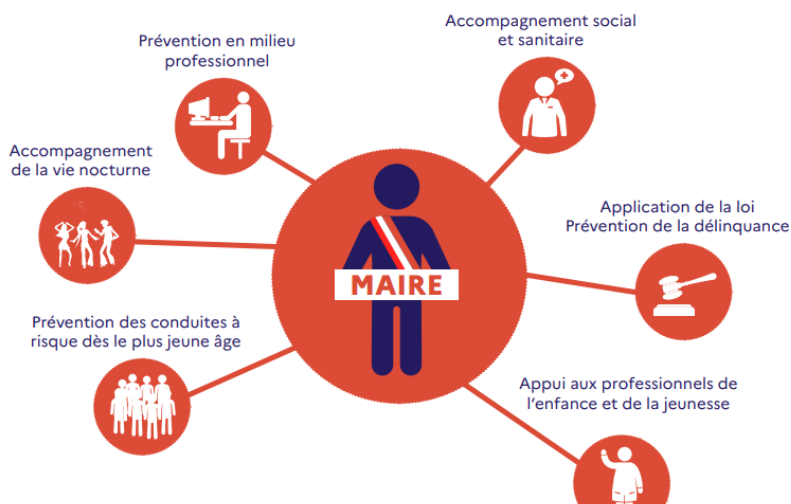


Figure 2 : Le rôle du maire face aux conduites addictives (Guide MILDECA - 2022)

Pour ses agents, le maire peut agir **pour prévenir les consommations de substances psychoactives sur le lieu de travail** (dans le cadre d'un « pot de départ » par exemple). Pour ce faire, la MILDECA propose un dispositif nommé ESPER (Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument), permettant de déployer au sein de sa collectivité une stratégie de prévention et de promotion de la santé (voir le guide de la MILDECA ci-bas).

Pour ses administrés, le maire peut concrètement construire une politique locale de prévention des conduites addictives en **adossant par exemple sa démarche à d'autres dispositifs locaux déjà existants** : contrat local de santé (CLS), conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD), dispositifs de politique de la ville ou encore cités éducatives.

Pour financer leurs actions, les élus peuvent recourir aux crédits alloués par l'Etat au niveau territorial dans la lutte contre les conduites addictives. **Les préfectures départementales et l'Agence Régionale de Santé (ARS)** sont les deux portes d'entrée pour financer très concrètement ces initiatives. Pour 2023, la MILDECA lance ainsi un [appel à projets national](#) destiné aux communes et aux intercommunalités souhaitant s'engager dans un projet global de prévention des conduites addictives à l'échelle du territoire.

[Le guide de la MILDECA : Le maire face aux risques](#) revient enfin plus longuement sur des propositions de méthodes et des initiatives locales pour mettre en place une stratégie de lutte contre les conduites addictives dans son territoire ou au sein de sa collectivité.

Focus sur l'initiative d'Evry-Courcouronnes (91) pour prévenir les addictions des jeunes (16 – 25 ans)

La commune d'Evry-Courcouronnes (91) a réalisé une action en partenariat avec la MILDECA en répondant en 2019 à un appel à projet. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme « santé des jeunes » de la commune. Ce projet a été réalisé avec l'association *Voisins Malins* pour prévenir les addictions chez les jeunes, de 16 à 25 ans.

L'association *Voisins malins* forme des habitants « messagers » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les *Voisins malins* font concrètement du porte à porte pour aller à la rencontre des habitants et échanger avec eux sur les conduites addictives des jeunes.

Pour rendre la thématique plus accessible, *Voisins Malins* **ont choisi de ne pas utiliser directement le terme addiction, mais « habitudes dont on a du mal à se passer »**. Equipées de tablettes, les nombreuses images permettent de créer les conditions d'un échange. [Un support papier](#) est laissé aux habitants à la fin de l'entretien pour laisser aux familles un rappel succinct du message et les informations principales des structures du quartier qui ont été évoquées durant l'entretien. **Cette mission a été une réussite et a été reconduite pour une seconde édition.**

Cette séance de la **commission mixte Santé et Solidarités et Prévention, Sécurité** proposera dans un premier temps de revenir sur le rôle et le champ d'action du maire, avec le Dr Nicolas Prisse, président de la MILDECA. Il s'agira également de comprendre les modalités d'accompagnement de la MILDECA auprès des collectivités.

Dans un second temps, une présentation de l'initiative d'Evry-Courcouronnes sera réalisée à deux voix par la Direction de la Santé de la commune et par l'association *Voisins Malins*.

I PROPOSITION DE DEROULE

- **14H00 - 14H10** : Introduction par les **élus référents**
- **14H10 - 14H30** : Intervention de **Nicolas Prisse**, président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)
- **14H30 - 14H45** : Intervention **Pascale Echard Bezault**, et **Cécile Santo**, respectivement Directrice de la santé et Responsable du Pôle Prévention Promotion de la Santé à Evry-Courcouronnes (91)
- **14H45 - 14H55** : Intervention **Marina Kontente**, responsable en Essonne (91) de l'association Voisins Malins
- **14H55 - 15H50** : Temps d'échanges
- **15H50- 16h** : Conclusion par les **élus référents**

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- ❖ Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- ❖ Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pares-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...).
- ❖ Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.